

Lot n° : **120**
 Section : AH
 N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE
 Commune déléguée de SAINTE-FLORENCE
 Lieu-dit: La Planche aux Chèvres
 Lotissement à usage principal d'habitation " Le Hameau de l'Europe " tranche 7-2
 autorisé par arrêté N°PA08508419U0004 du 20 février 2020

Superficie : 465m²
 Superficie de plancher maximale : 200m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

MAITRE D'OUVRAGE

 Val d'Erdre Promotion
 6, Rue de Thessalie - BP4439
 44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 Tel : 02 28 01 28 30

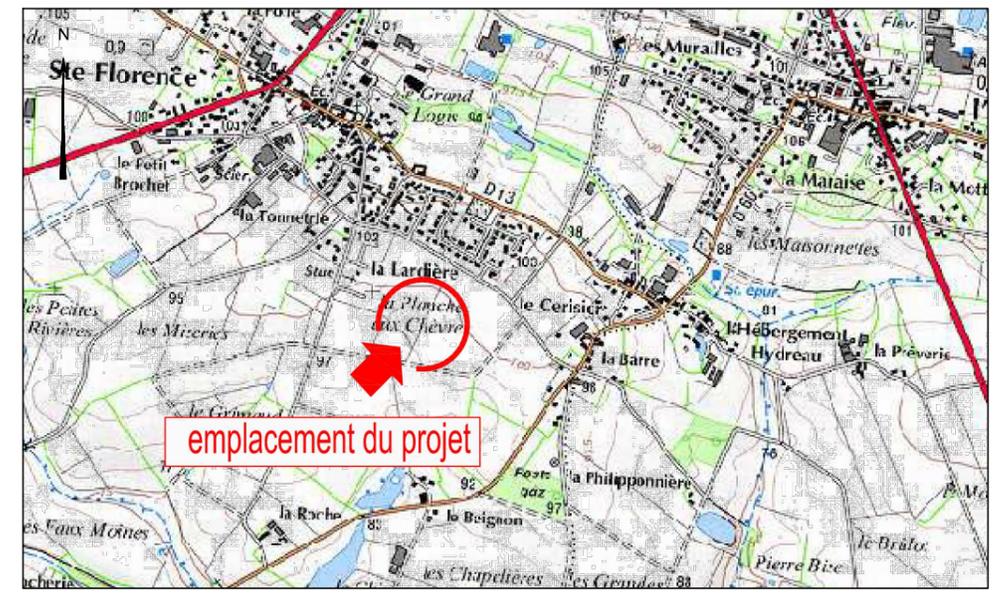
ARCHITECTE

 Olivier DUGAST
 16 Place du Théâtre
 85000 LA ROCHE SUR YON
 02.51.09.92.00

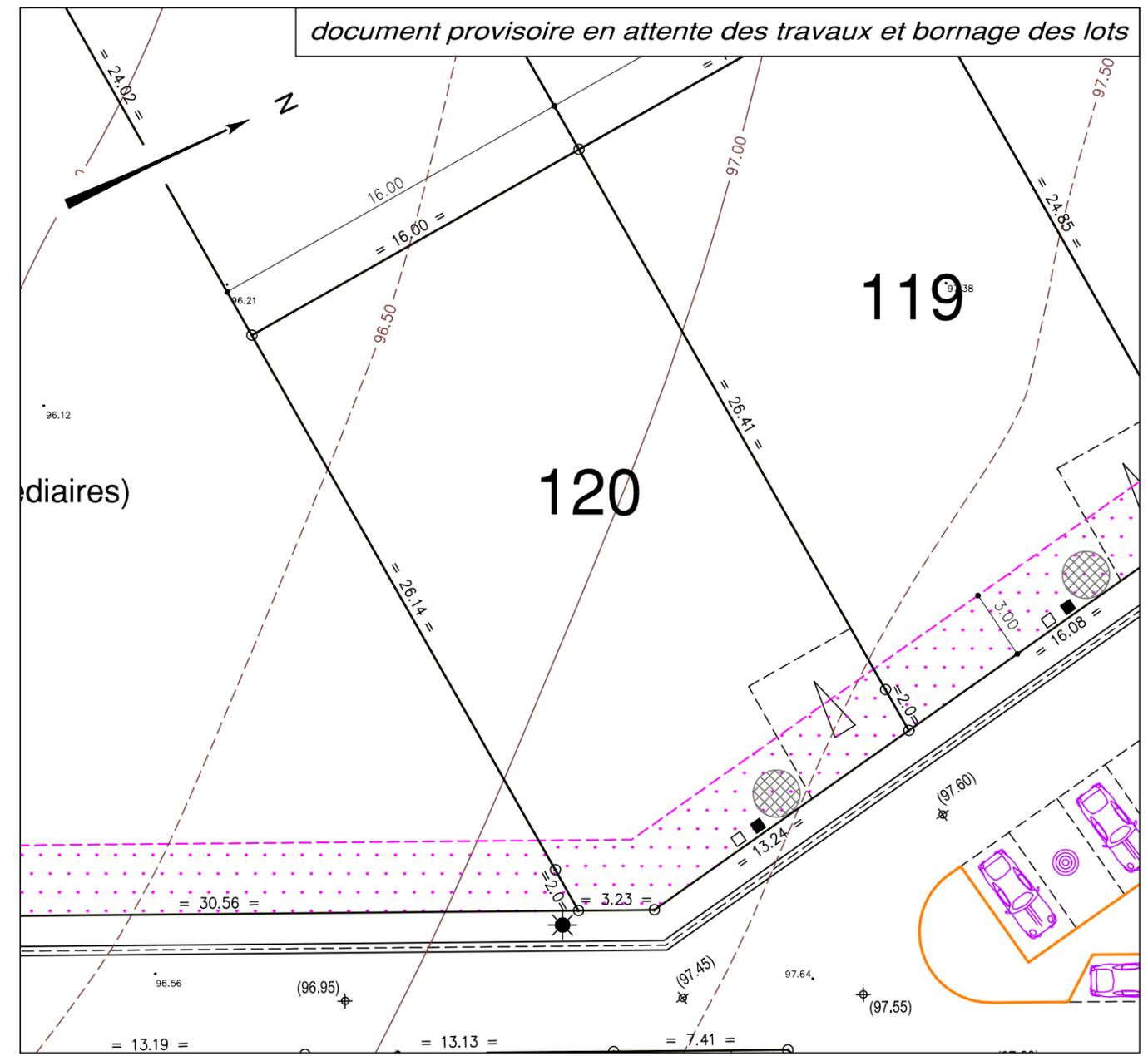
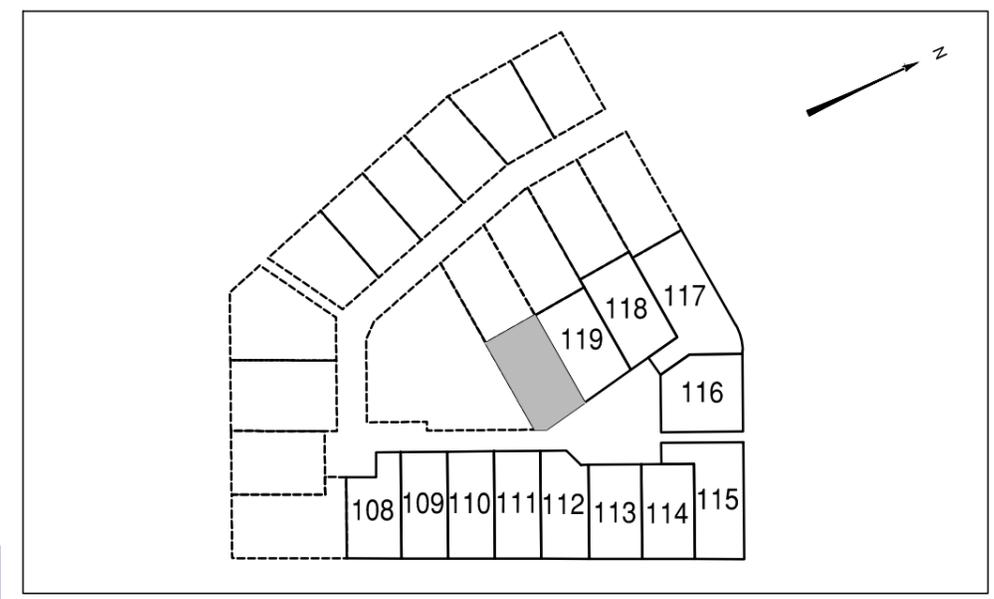
GEOMETRE

 DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr
 26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } = > cotes projet (à vérifier sur place)
- T : TN - cote tampon du regard EP } = > cotes projet (à vérifier sur place)
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/ téléphone et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).


 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

